

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 à 19H00****N°092/2025 - Présentation du rapport 2024 de l'élu mandataire de l'ALEC de l'Ain**Conseillers en exercice : 25 - Présents : 18 - Excusés avec Pouvoir : 6 - Excusée sans Pouvoir : 1  
Absente : 0 - Votants : 24

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 septembre 2025, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

BOUVARD Patrick (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie), FERAUD Valérie (a donné pouvoir DOUVRE Evelyne), GRUET Alexis (a donné pouvoir à FAUVET Guillaume), MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à MIRALLES Bruno), ROUSSEAU Alain (a donné pouvoir à BULIARD Sylvie), VIGNAGA Isabelle (a donné pouvoir à BIRRAUX François).

**ETAIENT EXCUSÉS SANS POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte ou assimilées, type sociétés publiques locales.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-5,

**CONSIDERANT** que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS » et le décret 2022-1406 du 4 novembre 2022 ont précisé le contenu du rapport dit « rapport du mandataire » que l'organisme doit fournir à ses actionnaires. Il comporte des « informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,


**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 de la Société Publique Locale ALEC 01.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



La secrétaire  
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

## Rapport du mandataire de St-Denis-lès-Bourg au sein de la SPL ALEC AIN Exercice 2024

### Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale mandataires d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante, dont le contenu a été précisé par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » et par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire.

Les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la collectivité, nommés le 13 septembre 2023 par le conseil municipal de Saint-Denis-lès-Bourg, présentent un rapport écrit devant le conseil de Saint-Denis-lès-Bourg le 10 septembre 2025.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus.
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat.
- De renforcer le contrôle analogue vis-à-vis de la SPL ALEC AIN, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.
- De s'assurer que la SPL ALEC AIN agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

## 1. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain – SPL ALEC AIN
Siège social	102 bd Herriot 01000 BOURG-EN-BRESSE
Adresse administrative	102 bd Edouard Herriot - CS 88405 - 01008 Bourg-en-Bresse Cedex
Date de création	Créée le 4 octobre 2021 Immatriculée le 27 octobre 2021
Secteur d'activité/métier	Ingénierie publique énergie, climat, transition énergétique
Objet social	<p>La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.</p> <p>La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain au travers d'actions de sensibilisation, de conseil, d'études et de formation.</p> <p>La Société intervient sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'efficacité énergétique</li> <li>• L'utilisation rationnelle des ressources</li> <li>• Les énergies renouvelables</li> <li>• La lutte contre le dérèglement climatique</li> <li>• La qualité de l'air</li> <li>• La protection des ressources naturelles et de l'environnement</li> <li>• La consommation responsable</li> <li>• La lutte contre la précarité énergétique</li> <li>• L'amélioration du bâti</li> <li>• La Mobilité</li> </ul> <p>La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires.</p> <p>La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les actionnaires.</p>
Président	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain représentée par Monsieur Daniel FABRE
Directrice générale	Madame Marie MOISSENET – mandataire social
Commissaire aux comptes et date de nomination	Monsieur Pascal TONNARD – Cabinet AINDEX 4 octobre 2021 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20250910-092-2025-DF
Nombre de salariés (Moyenne 2024)	36 salariés représentés par 02,09 ETP Réception par le préfet : 16/09/2025 Publication : 18/09/2025

## 2. Activités, actualités, situation financière et évolution actionnariale

### 2.1 Activités de la SPL ALEC AIN

L'objet social de la SPL ALEC AIN est de contribuer à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités actionnaires.

La SPL ALEC AIN assure des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement dans 4 domaines principaux : **l'énergie, le bâtiment, la mobilité et l'économie circulaire.**

Les usagers des services sont **les habitants, les professionnels et les collectivités** de l'Ain.

L'exercice 2024 constitue le 3<sup>ème</sup> exercice de la SPL ALEC AIN.

La SPL ALEC AIN a contractualisé **46 contrats** avec les EPCI actionnaires et le Département de l'Ain.

Elle a contractualisé **22 contrats** avec des acteurs tiers à la demande des collectivités actionnaires pour mobiliser des financements complémentaires qui viennent co-financer les commandes des actionnaires : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, ADEME, programmes CEE-Certificats d'Economie d'Energie, énergéticiens.

Le détail des activités réalisées en 2024 regroupées par contrat figure dans le rapport de gestion, en annexe à cette délibération.

La mission première de la SPL ALEC AIN est d'assurer le **SPRH - Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour le compte de 13 EPCI** de l'Ain, hors Grand Bourg Agglomération. Concrètement, la SPL ALEC AIN :

- Renseigne les usagers sur les types de travaux de rénovation et les aides financières.
- Propose un accompagnement personnalisé aux propriétaires de logement individuel ou collectif et aux locaux d'activité petit tertiaire privé.
- Met en relation avec les artisans référencés par les collectivités.
- Facilite le passage à l'acte des propriétaires de maisons individuelles, copropriétés ou petit tertiaire privé en se positionnant en tant que tiers de confiance.

Au 1er janvier 2024, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat des 13 EPCI animé par la SPL ALEC AIN rejoint la bannière **France Rénov.** Il englobe désormais les politiques publiques en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat et intègre l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement. La SPL ALEC AIN assure la **fonction de guichet d'information** du service (**hors Grand Bourg Agglomération**) et oriente les usagers selon leur demande.

Dans un contexte national marqué par des incertitudes économiques et réglementaires, l'évolution des aides financières, l'arrivée de Mon Accompagnateurs Rénov' (MAR), les usagers ont été moins nombreux à solliciter spontanément le Service Public de la Rénovation de l'Habitat. Ainsi, les actions d'encouragement à la rénovation énergétique ont été déployées pour promouvoir le service.

Malgré la frilosité des usagers face aux annonces sur MaPrimeRénov' (MPR), la SPL ALEC AIN a joué un rôle central en multipliant **les actions de proximité**, notamment avec les Maisons France Services, les salons thématiques et différents événements comme le **Mois de la Réno'**.

En 4 ans, le volume de conseils délivrés est de 42 000 et les travaux générés sont estimés à 234 millions d'euros.


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

Parmi ses autres missions, la SPL ALEC AIN :

- Assure un **guichet d'information pour les professionnels et les entreprises** sur les questions d'eau, d'énergie, la réglementation (décret éco-énergie tertiaire), les énergies renouvelables, les aides financières. Après analyse de chaque demande, elle **oriente les porteurs de projets** vers les organismes concernés (chambres consulaires, services de l'Etat, financeurs, SEM LEA, ...)
-  **Accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations** d'eau et d'énergie de leur patrimoine au travers de la mission « économe de flux ». Saint-Denis-lès-Bourg est concerné par le programme.
- La SPL ALEC AIN accompagne également les collectivités qui portent les programmes « **Petites villes de demain** ». Elle travaille en **collaboration étroite avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain** pour apporter un accompagnement complet intégrant un volet énergie climat. Une offre de service coordonnée a été travaillée avec l'ADIA, le CAUE et la SPL ALEC AIN afin d'encourager la **désimperméabilisation des cours d'école**.
- Appuie la mise en œuvre des politiques énergie climat du PCAET – **Plan Climat Air Energie Territorial** des collectivités actionnaires en proposant des actions concrètes.
- Contribue au **programme EDURENOV** porté par la Banque des Territoire et animé par FLAME, la Fédération des ALEC. Il vise à recenser **les projets de rénovation énergétique** de bâtiments scolaires. Avec l'appui de l'association des maires de l'Ain et différents partenaires, la SPL ALEC AIN a remonté 155 contacts qualifiés susceptibles d'être accompagnés financièrement par la Banque des Territoires.
- Déploie un programme d'accompagnement des **établissements médicaux sociaux** de l'Ain à la maîtrise de leurs consommations d'énergie. Ce programme de 3 ans s'est terminé le 31 décembre 2024 avec 61 établissements bénéficiaires.
- Anime le programme **Contrat de Chaleur renouvelable** porté par le Département pour 12 EPCI de l'Ain et le **Contrat de Chaleur renouvelable** porté par le **Pôle Métropolitain du Genevois Français** pour les EPCI Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'Interco. 66 porteurs de projet sont accompagnés. Trois comités d'engagement ont validé 10 dossiers d'investissement et 10 dossiers d'étude pour un montant total de 1,39 millionse.
- Accompagne les publics en situation de **précarité énergétique** occupant un logement du parc public et repérés par les services sociaux des collectivités, avec 84 visites et 24 accompagnements en forte hausse.
- Réalise des **animations scolaires** auprès des jeunes publics au travers du programme « Ecopousse » ou en direction des collégiens dans le cadre de la politique du Département de l'Ain sur l'énergie, la qualité de l'air, le gaspillage alimentaire.
- Est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - **Territoires Engagés pour une Mobilité Inclusive** – TEMI, financé à 100% par des Certificats d'Economies d'Energie. Ce programme vise à développer auprès de tous les acteurs sociaux et économiques du département une approche inclusive pour **lutter contre la précarité** en matière de mobilité.
- Réalise différentes **actions de sensibilisation** au travers de stand, visites, formation (fresque du climat) et communique pour diffuser les bonnes pratiques.

L'année 2024 a vu l'arrêt de l'animation par la SPL ALEC AIN du challenge mobilité porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

## Les perspectives de développement

Le plan d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2025 reste supérieur à 2 millions d'euros malgré l'arrêt du contrat d'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Veyle au 1er janvier 2025.

Concernant le financement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat - SPRH, l'année 2025 correspond à la première année du **Pacte Territorial France Rénov** entre les collectivités et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat - ANAH. L'organisation du SPRH est à consolider pour intégrer l'ensemble des politiques logement, dont l'adaptation, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

La SPL ALEC AIN poursuit l'**organisation du guichet unique d'information et l'orientation des usagers** vers les interlocuteurs publics et privés en vue de faciliter le parcours usager dans un écosystème élargi au regard des thématiques couvertes par le SPRH.

Concernant les autres activités, la SPL ALEC AIN :

- Etudie avec les **cinq nouvelles collectivités actionnaires** des collaborations et actions à mener en coopération.
- Poursuit le développement d'actions de sensibilisation, information conseil sur la **ressource en eau** qui pourraient s'organiser autour d'un guichet d'information complémentaire à celui de la rénovation énergétique.
- **Recherche des financements** pour continuer à accompagner les démarches de sobriété énergétique des établissements médico sociaux et des acteurs économiques.

La SPL ALEC AIN continue à jouer son rôle de repérage d'opportunités de financement des politiques publiques de ses collectivités actionnaires et construire les candidatures à différents dispositifs nationaux.

La SPL ALEC AIN poursuit son **outillage** lui permettant de gagner en efficacité. L'année 2025 sera consacrée au développement et au paramétrage du Progiciel de Gestion Intégré.

En vue de promouvoir les politiques énergie climat auprès des futurs élus des équipes municipales et intercommunales, la SPL ALEC AIN a intégré un Groupe de Travail animé par la Fédération FLAME. Un **cahier de recommandations** est en cours d'élaboration. Il sera diffusé fin 2025.

En complément, la SPL ALEC AIN poursuit son travail de **création de fiches de présentation** des différentes actions qui peuvent alimenter les politiques publiques des collectivités actionnaires et notamment en matière de sensibilisation via des animation et outils qu'elle a conçus.

## 2.2 Situation financière de la SPL ALEC AIN

Les principaux indicateurs des exercices sont présentés ci-après :

	2024	2023	2022	2021
<b>Capital social</b>	364 200	364 200	364 200	364 200
<b>Chiffre d'affaires</b>	2 059 052	2 198 956	2 441 341	0
<b>Total produits d'exploitation</b>	2 118 762	2 563 505	2 467 409	0
<b>Coûts salariaux</b>	1 545 542	1 662 513	1 517 053	0
<b>Nombre de salariés</b>	36	35	33	0
<b>Total charges d'exploitation</b>	2 199 717	2 306 940	2 426 100	22 633
<b>Résultat d'exploitation</b>	-80 955	256 565	41 309	-22 633
<b>Résultat net</b>	56 173	363 720	35 068	-22 633
<b>Trésorerie nette</b>	317 716	412 296	304 395	364 148
<b>Capitaux propres</b>	683 023	743 738	376 635	341 567

Endettement financier	27 862	32 639	0	0
-----------------------	--------	--------	---	---

La situation financière de la SPL ALEC AIN est saine.

La mutualisation entre collectivités actionnaires apporte de **l'agilité dans le pilotage** des programmes et de la **réactivité dans la capacité à aller chercher des financements** complémentaires pour mener des actions. Le niveau de satisfaction des actionnaires est élevé.

La **trésorerie** de la SPL ALEC AIN est de 142 716 Euros au 31 décembre 2024. La trésorerie a permis à la SPL ALEC AIN d'honorer ses paiements en 2024 sans avoir recours à du financement bancaire.

La SPL ALEC AIN n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice 2024.

La SPL ALEC AIN poursuit son travail de consolidation de son fonctionnement, la **sécurisation de ses process internes** et de la capitalisation de son expertise. Elle a recruté un poste d'assistante comptable en juin.

L'activité de la SPL ALEC AIN est assurée sans assujettissement à la TVA. Une demande de rescrit fiscal a été formulée en mars 2022 par la SPL ALEC AIN conjointement avec FLAME, la Fédération nationale des ALEC auprès de la Direction de la Législation Fiscale afin de faire confirmer cette pratique. La Fédération FLAME a reçu en août 2024 un courrier de réponse de la Direction de la Législation Française - DLF conseillant une démarche locale par la saisine de la Direction Locale des Finances Publiques. La SPL ALEC AIN a pris contact avec la Direction Départemental des Finances Publiques en novembre 2024 pour **enclencher une demande de rescrit fiscal** en vue de confirmer le non-assujettissement à la TVA de ses activités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

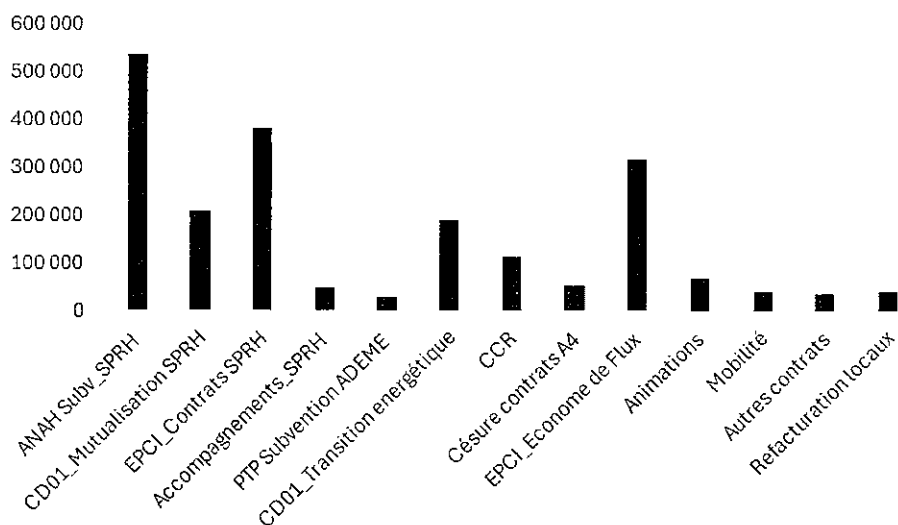
001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

## Chiffre d'affaires par activité

### Répartition produits exercice 2024



### 2.3 Evolution de l'actionariat et autres modifications statutaires

Il n'y a pas eu d'évolution de l'actionariat au cours de l'exercice 2024, pas de cession d'action ni de modification du capital social.

Le Conseil d'Administration du 26 février 2024 a validé le **processus d'augmentation de capital** de la SPL ALEC AIN de 48 400 euros pour 6 nouveaux actionnaires dont la Région Auvergne Rhône-Alpes. Mi-mars, les services de la Région AURA ont informé la SPL ALEC AIN de la décision de la Région AURA de ne pas poursuivre le processus d'entrée au capital.

Le Conseil d'Administration du 29 mars 2024 a décidé la poursuite du processus d'augmentation de capital de 24 400 euros pour les 5 collectivités désignées :

- Le **Syndicat Intercommunal d'Energie et de @communication de l'Ain - SIEA** pour 24 000€ soit 240 actions et un siège au Conseil d'administration.
- Le **syndicat de traitement des déchets ORGANOM** pour 100€ soit une action et sa représentation au sein de l'assemblée spéciale.
- Le **Pôle Métropolitain du Genevois Français - PMGF** pour 100€ soit une action et sa représentation au sein de l'assemblée spéciale.
- La **ville d'Oyonnax** pour 100€ soit une action et sa représentation au sein de l'assemblée spéciale.
- La **commune de Parves-et-Nattages** pour 100€ soit une action et sa représentation au sein de l'assemblée spéciale.

L'**Assemblée Générale Extraordinaire** convoquée le 21 octobre 2024, a délibéré sur le principe et les modalités d'augmentation de capital de la SPL ALEC AIN et a adopté le projet de modifications statutaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

### 3. Relations contractuelles et financières avec la collectivité actionnaire

#### 3.1 Contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Au cours de l'exercice 2024, Saint-Denis-lès-Bourg n'a conclu aucun contrat avec la SPL ALEC AIN.

#### 3.2 Garanties d'emprunts et avance en compte courant de la collectivité

Il n'a été accordé aucune garantie d'emprunt et aucune avance sur compte courant d'associé par Saint-Denis-lès-Bourg.

#### 3.3 Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

La SPL ALEC AIN n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

### 4. Contrôle et gestion des risques

#### 4.1 Principaux risques et incertitudes

L'activité principale de la SPL ALEC AIN est l'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat des EPCI de l'Ain. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce service ne sera plus assuré pour les habitants de la Communauté de Communes de la Veyle, l'animation de ce service étant repris par la collectivité actionnaire.

La fréquentation du service diminue en lien avec la complexité des aides et du parcours usager avec une nouvelle obligation de recourir à « Mon Accompagnateur Rénov ».

L'arrêt du financement de certains programmes oblige l'arrêt des actions associées : à titre d'exemple, l'appui apporté aux Etablissements Médicaux Sociaux qui a pris fin avec l'arrêt du Programme Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé – CTEES.

Une procédure d'inaptitude d'origine professionnelle a été enclenchée en décembre 2024 par la médecine du travail pour une salariée de la SPL ALEC AIN.

La SPL ALEC AIN est en attente de la position de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant la demande de rescrit fiscal portant sur le non-assujettissement à la TVA de ses activités.

#### 4.2 Contrôle interne

Afin de prévenir les risques de corruption et de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, la SPL ALEC AIN procède à la mise en concurrence de ses fournisseurs pour ses achats inférieurs aux seuils de la commande publique.

Des délégations de signature sur le compte bancaire Caisse d'Epargne sont détenues par le président et par la directrice générale. Une délégation de paiement à hauteur de 1 500Euros est détenue par la responsable administrative et financière. Une délégation d'accès à l'espace intranet bancaire pour visualisation et création de virements sont détenues par la responsable ressources humaines et l'assistante comptable. Les démarches bancaires sont tracées et contrôlées.

Les principaux cycles de fonctionnement de la SPL ALEC AIN font l'objet de procédures et sont contrôlés par le Commissaire aux Comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

### 4.3 Contrôle externe

La SPL ALEC AIN rend compte de la réalisation des contrats avec chaque commanditaire tout au long de la réalisation de la mission.

Un rapport bilan est présenté au commanditaire annuellement.

Concernant le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, des réunions de travail avec les techniciens des collectivités actionnaires ont été réalisées le 9 février, le 7 juin et le 23 septembre 2024.

Le reporting à l'attention des collectivités actionnaires est assuré régulièrement. Des outils de suivi de certains programmes sont communs avec les services techniques des collectivités actionnaires.

## 5. Bilan de la gouvernance de la SPL ALEC AIN

### 5.1 Actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Communauté de Communes Bresse & Saône	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Bugey Sud	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Dombes	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	240	24 000	6,59%
Terre Valsérhône L'interco	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Val Saône Centre	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Veyle	240	24 000	6,59%
DEPARTEMENT DE L'AIN	240	24 000	6,59%
Grand Bourg Agglomération	240	24 000	6,59%
Haut Bugey Agglomération	240	24 000	6,59%
Pays de Gex Agglomération	240	24 000	6,59%
AMBERIEUX EN DOMBES	1	100	0,027%
ARBENT	1	100	0,027%
BELLIGNAT	1	100	0,027%
BLYES	1	100	0,027%
BOURG SAINT CHRISTOPHE	1	100	0,027%
BRENOD	1	100	0,027%
CHALAMONT	1	100	0,027%
CONFRANCON	1	100	0,027%
CORBONOD	1	100	0,027%
CULOZ	1	100	0,027%
GEOVREISSET	1	100	0,027%
GRAND CORENT	1	100	0,027%
GROSLEE SAINT BENOIST	1	100	0,027%

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
IZERNORE	1	100	0,027%
LAIZ	1	100	0,027%
LAPEYROUSE	1	100	0,027%
LE MONTELLIER	1	100	0,027%
LHUIS	1	100	0,027%
MESSIMY SUR SAONE	1	100	0,027%
MIONNAY	1	100	0,027%
MOGNENEINS	1	100	0,027%
MONTAGNIEU	1	100	0,027%
MONTREAL LA CLUSE	1	100	0,027%
NANTUA	1	100	0,027%
NEYRON	1	100	0,027%
NIEVROZ	1	100	0,027%
Parc Naturel Régional du Haut Jura	1	100	0,027%
PEROUGES	1	100	0,027%
PORT	1	100	0,027%
SAINT ANDRE DE CORCY	1	100	0,027%
SAINT DENIS LES BOURG	1	100	0,027%
SAINT ELOI	1	100	0,027%
SAINT GEORGES SUR RENON	1	100	0,027%
SAINT MARCEL EN DOMBES	1	100	0,027%
SAINTE OLIVE	1	100	0,027%
SAMOGNAT	1	100	0,027%
SANDRANS	1	100	0,027%
SAUVERNY	1	100	0,027%
SAVIGNEUX	1	100	0,027%
Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny-Genevois (SIVALOR)	1	100	0,027%
TREVOUX	1	100	0,027%
VILLENEUVE	1	100	0,027%
<b>TOTAL</b>	<b>3642</b>	<b>364 200</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

## 5.2 Dirigeants

### Les Administrateurs

	Représentants au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Communauté de Communes Bresse & Saône	Bertrand VERNOUX	Bertrand VERNOUX	14/04/2021
Communauté de Communes Bugey Sud	Michel Charles RIERA	Michel Charles RIERA	17/06/2021
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	Christian GOUVERNEUR	Philippe GUYOT-VIGNOT	15/04/2021
Communauté de Communes de la Dombes	Ludovic LOREAU	Ludovic LOREAU	06/05/2021
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	Frédéric VALLOS	Frédéric VALLOS	29/03/2021
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	Christine FRANCOIS	Christine FRANCOIS	09/04/2021
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Daniel FABRE	Daniel FABRE	09/03/2021
Terre Valserhône L'interco	Serge RONZON	Gilles THOMASSET	20/04/2021
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Anne BOLLACHE	Fabienne CHARMETANT	29/03/2021
Communauté de Communes Val Saône Centre	Jean-Michel LUX	Jean-Michel LUX	01/04/2021
Communauté de Communes de la Veyle	Annick GREMY	Annick GREMY	01/07/2021
DEPARTEMENT DE L'AIN	Jean-Yves FLOCHON	Nathalie BARDE	30/04/2021
Grand Bourg Agglomération	Jonathan GINDRE	Jonathan GINDRE	27/07/2021
Haut Bugey Agglomération	Sylvie COMUZZI	Sylvie COMUZZI	07/06/2021
Pays de Gex Agglomération	Daniel RAPHOZ	Aurélie CHARILLON	03/05/2021

### Les représentants à l'Assemblée Spéciale

Des changements de représentants de communes actionnaires sont intervenus en cours d'année pour :

- Commune de Géovreisset : le 17 juin 2024, M BERNARD a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de M NEVEU.
- Commune de Trévoux : le 23 novembre 2024, Mme DE CARVALHO a été désignée représentante à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de Mme CAUCHOIS.

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
AMBERIEUX EN DOMBES	Accusé de réception par le préfet - 16/09/2025 Alex COLOMB	Alex COLOMB	26/04/2021
ARBENT	001-21103446-2024-0513-CE-LEZ-DE Jean-Pierre FLAGEOLLET	Jean-Pierre FLAGEOLLET	21/06/2021
BELLIGNAT	Accusé de réception par le préfet - 16/09/2025 Benoit VINCENT	Benoit VINCENT	13/04/2021
BLYES	Réception par le préfet - 16/09/2025 Publications - 18/09/2025 Daniel MARTIN	Daniel MARTIN	13/04/2021

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
BOURG SAINT CHRISTOPHE	Bernard PERRET	Bernard PERRET	02/04/2021
BRENOD	Etienne RAVOT	Etienne RAVOT	11/06/2021
CHALAMONT	Didier CORMORECHE	Didier CORMORECHE	26/04/2021
CONFRANCON	Martial LOISY	Martial LOISY	14/06/2021
CORBONOD	Patrick CHAPEL	Patrick CHAPEL	12/05/2021
CULOZ	Frédéric DI PAOLO	Frédéric DI PAOLO	25/03/2021
GEOVREISSET	Christophe BERNARD	Christophe BERNARD	17/06/2024
GRAND CORENT	Benjamin RAQUIN	Benjamin RAQUIN	18/03/2021
GROSLEE SAINT BENOIST	Henri SOUDAN	Henri SOUDAN	15/04/2021
IZERNORE	Louison DONIER	Louison DONIER	11/05/2021
LAIZ	Francis VISCOVI	Francis VISCOVI	03/06/2021
LAPEYROUSE	Lucien COSTA	Lucien COSTA	14/05/2021
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	Patrice MARTIN	23/04/2021
LHUIS	Emmanuel GINET	Emmanuel GINET	01/06/2021
MESSIMY SUR SAONE	Christian BEGUET	Christian BEGUET	26/05/2021
MIONNAY	René BREASSIER	René BREASSIER	11/05/2021
MOGNENEINS	Jean-Pierre CHAMPION	Jean-Pierre CHAMPION	30/03/2021
MONTAGNIEU	Jean ROSET	Jean ROSET	09/04/2021
MONTREAL LA CLUSE	Patrick DUFOUR	Patrick DUFOUR	19/05/2021
MONTREAL LA CLUSE	Umberto BARBOSA	Umberto BARBOSA	15/02/2023
NANTUA	Jean-Pascal THOMASSET	Jean-Pascal THOMASSET	15/04/2021
NEYRON	Marc DELACOURT	Marc DELACOURT	26/07/2021
NIEVROZ	Jean-Christophe DETRE	Jean-Christophe DETRE	28/05/2021
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Stéphane GARDIEN	Stéphane GARDIEN	12/05/2021
PEROUGES	Paul VERNAY	Paul VERNAY	06/04/2021 18/06/2023
PEROUGES	Gérard FLEJOU	Gérard FLEJOU	06/11/2023
PORT	Yves PELLEGRINI	Yves PELLEGRINI	12/04/2021
SAINT ANDRE DE CORCY	Pascal GAGNOLET	Pascal GAGNOLET	03/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Marc Boileau	Marc Boileau	13/09/2023
SAINT DENIS LES BOURG	Francis SCHWINTNER	Francis SCHWINTNER	13/09/2023
SAINT ELOI	Jehan-Benoît CHAMPAULT	Jehan-Benoît CHAMPAULT	07/07/2021
SAINT GEORGES SUR RENON	Frédéric DEVILLERS	Frédéric DEVILLERS	27/05/2021
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique PETRONE	Dominique PETRONE	17/05/2021
SAINTE OLIVE	Thierry PAUCHARD	Thierry PAUCHARD	27/05/2021
SAMOGNAT	Annie ESCODA	Annie ESCODA	08/06/2021
SANDRANS	Emmanuel TRINDADE	Emmanuel TRINDADE	01/06/2021
SAUVERNY	Jules BUREL	Jules BUREL	14/04/2021
SAVIGNEUX	Fabrice PESNEL	Fabrice PESNEL	05/06/2021
Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny-Genevois (SIVALOR)	Serge RONZON	Serge RONZON	06/07/2021
TREVOUX	Gaëlle LICHTLE	Gaëlle LICHTLE	11/05/2021 28/09/2023
TREVOUX	Bernadette CAUCHOIS	Bernadette CAUCHOIS	20/10/2023
TREVOUX	Isabelle DE CARVALHO	Isabelle DE CARVALHO	23/11/2024
VILLENEUVE	Jean-Paul PERRAUD	Jean-Paul PERRAUD	20/05/2021

## Organisation de la gouvernance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, il est rappelé que :

- Le Président du conseil d'administration, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, représentée par M Daniel FABRE, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La Directrice Générale, Madame Marie MOISSENET, a été désignée par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour une durée indéterminée.

## 5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Le montant de la rémunération brute annuelle perçue par la Directrice Générale au titre du mandat social que la Société lui a confié s'élève à 85 644 euros pour l'exercice 2024. Elle bénéficie également :

- D'un véhicule de fonction de type électrique d'une puissance maximale de 4 chevaux.
- D'un régime de protection sociale complémentaire.
- D'un contrat d'assurance chômage et garantie de salaires.
- D'un contrat d'assurance responsabilité civile.
- De chèques déjeuner.

La Directrice Générale a souhaité déplacer 10 jours de son Compte Epargne Temps vers le Plan d'Epargne Retraite Collective ouvert par la SPL ALEC AIN en 2024 représentant un montant de 2 731 euros.

Le Conseil d'Administration du 21 octobre a délibéré en faveur de la **sécurisation du mandat social** exercé par la Directrice Générale et a validé les modalités qui seraient appliquées en cas de révocation.

Le Président du Conseil d'Administration n'a **pas perçu de rémunération** au titre de l'exercice 2024.

## 5.4 Bilan de la gouvernance et contrôle analogue

Les instances de la société se sont réunies aux dates suivantes :

- Le 28 juin pour l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle avec une participation 47% des actionnaires représentant 79.48% des parts sociales.
- Le 19 février, le 29 avril, 21 octobre et le 2 décembre pour l'Assemblée Spéciale avec un taux de participation respectivement de 38%, 48%, 38% et 40%.
- Le 26 février, le 29 mars, le 29 avril, le 21 octobre et le 2 décembre pour le Conseil d'Administration avec un taux de participation respectivement de 75%, 81.25%, 81.25%, 68.75% et 75%.

L'Assemblée Générale du **Groupement d'Intérêt Public Per1'01**, dont la SPL ALEC AIN est membre, a été convoquée le 17 janvier 2024.

L'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales ayant une participation au capital trop réduite pour bénéficier d'une représentation directe, a procédé le 19 février à l'**élection de son nouveau représentant** qui siège au Conseil d'Administration. La commune de **Cusance** représentée par Benjamin Raquin, seul candidat à cette élection, a été élu.

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025

Marie Moissenet a suivi la **formation « SPL et contrôle analogue : quelles bonnes pratiques et dispositifs utiles »** organisée le 30 mai par la Fédération des Epl. Des préconisations ont été débattues en Conseil d'Administration le 21 octobre.

La SPL ALEC AIN a diffusé le 2 août 2024 un modèle de **rapport à destination des représentants des collectivités** pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce modèle de rapport intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ».

Daniel Fabre, président a saisi officiellement en septembre Mme Chantal Mauchet, préfète de l'Ain au sujet du futur **Pacte territorial France rénov 2025** en cours d'élaboration avec les services de l'Etat et devant financer le Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour 2025, 2026 et 2027.

Daniel Fabre, président a saisi en septembre M Xavier Pintat, président de la FNCCR au sujet du financement de la **mission économe de flux** qui concerne uniquement les nouveaux postes créés. Ces nouvelles règles de financement impactent 3 EPCI ayant confié la mission économe de flux à la SPL ALEC AIN, à savoir la CCD, CCDSV et CCPA.

Daniel Fabre, président a cosigné en novembre un courrier adressé par la Fédération FLAME à Mme Valérie Létard, ministre du logement et de la rénovation urbaine pour alerter sur les **difficultés de calendrier de mise en œuvre du Pacte territorial France rénov**.

Les collectivités actionnaires se sont réunies en **Assemblée Générale Extraordinaire** le 21 octobre 2024 pour valider l'augmentation de capital de la SPL ALEC AIN et l'entrée au capital de 5 nouveaux actionnaires.

En qualité de représentants de Saint-Denis-lès-Bourg au sein de l'Assemblée Spéciale, Marc BOILEAU et/ou Francis SCHWINTNER ont participé aux séances des :

- Assemblée spéciale du 19/02/2024
- Assemblée spéciale du 29/04/2024
- Assemblée spéciale du 21/10/2024
- Assemblée générale extraordinaire du 21/10/2024

A cette délibération, sont annexés le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2024. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code du commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SPL ALEC AIN s'est réunie le 28 juin 2024 et a approuvé l'ensemble de ces documents.

En vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, il est proposé au Conseil municipal de Saint-Denis-lès-Bourg de prendre acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910-092-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025  
Publication : 18/09/2025